



Assemblée générale

Distr. générale
6 août 2015
Français
Original : anglais

Soixante-dixième session

Point 85 de l'ordre du jour provisoire*

Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation

Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies et Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général

Résumé

On trouvera dans le présent rapport établi conformément à la résolution 69/122 de l'Assemblée générale une description générale des progrès accomplis par le Secrétariat depuis le dernier rapport en date (A/69/159) dans la mise à jour du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* et du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*. L'Assemblée est invitée à prendre des dispositions sur la base des conclusions figurant aux paragraphes 15 et 26.

* A/70/150.



I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi en application de la résolution 69/122 de l'Assemblée générale. Au paragraphe 9 de cette résolution, l'Assemblée a félicité le Secrétaire général des progrès réalisés dans l'élaboration des études destinées au *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*, notamment le recours accru au programme de stages des Nations Unies et l'élargissement de la coopération avec les établissements universitaires à cette fin, ainsi que des progrès réalisés dans la mise à jour du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*. Au paragraphe 10, elle a pris note avec gratitude des contributions versées par les États Membres au fonds d'affectation spéciale pour la résorption de l'arriéré de travail relatif au *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* ainsi qu'au fonds d'affectation spéciale pour la mise à jour du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité* et, au paragraphe 11, elle a réitéré son appel en faveur du versement de contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale pour la résorption de l'arriéré de travail relatif au *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*, et au fonds d'affectation spéciale pour la mise à jour du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*, et à la prise en charge, sur la base du volontariat et sans frais pour l'Organisation des Nations Unies, d'experts associés qui participeraient à la mise à jour des deux publications. Au paragraphe 12, elle a demandé au Secrétaire général de poursuivre ses efforts pour mettre les deux publications à jour et les diffuser sous forme électronique dans toutes les langues dans lesquelles elles sont publiées. Au paragraphe 13, elle a noté avec préoccupation que le retard pris dans la rédaction du volume III du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*, s'il a été légèrement réduit, n'a pas été éliminé, et demandé au Secrétaire général de prendre des mesures pour y remédier à titre prioritaire, tout en le félicitant des progrès déjà accomplis sur cette voie. Au paragraphe 14, elle a rappelé que le Secrétaire général était responsable de la qualité du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* et du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*, et l'a prié, en ce qui concerne ce dernier, de continuer à suivre les modalités énoncées aux paragraphes 102 à 106 de son rapport du 18 septembre 1952 (A/2170). Enfin, au paragraphe 15, l'Assemblée a prié le Secrétaire général de lui présenter à sa soixante-dixième session un rapport sur le *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* et le *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*.

II. *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*

A. Établissement des suppléments du *Répertoire*

2. Le Secrétaire général ayant été invité, au paragraphe 13 de la résolution 69/122 de l'Assemblée générale, à prendre des mesures pour remédier à titre prioritaire au retard pris dans la rédaction du volume III du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*, la Division de la codification du Bureau des affaires juridiques, qui est chargée de coordonner la rédaction de l'ouvrage, s'est attachée à réduire sensiblement ce retard, notamment en ce qui concerne le volume III des Suppléments n^{os} 7 à 9 (1985-1999). Conformément à l'accord conclu avec le Département des opérations de maintien de la paix,

mentionné dans le rapport de 2012 (A/67/189), qui prévoit que la Division contacte des institutions universitaires partenaires disposées à réaliser des projets d'études sur les Articles de la Charte des Nations Unies en question, des recherches et des études sur les Articles 52 et 54 ont été réalisées pour le volume III des Suppléments n^{os} 7 à 9 par la faculté de droit de l'Université d'Ottawa. Ces études sont en cours d'examen. Des établissements universitaires devraient se voir confier la rédaction d'autres études pour le volume III des Suppléments n^{os} 7 à 9. En outre, concernant ce volume, des études sur les articles 33 1) et 53 ont été établies avec l'aide de stagiaires de la Division et sont en cours d'examen. Chacune des dispositions précitées de la Charte fait l'objet d'une seule étude pour toute la période couverte par les trois suppléments.

3. D'importants progrès ont également été accomplis dans l'établissement d'études pour le Supplément n^o 10 (2000-2009). Au cours de la période considérée, une étude sur les alinéas 1) et 3) de l'article 23 (en ce qui concerne la pratique du Conseil de sécurité) a été réalisée par le Département des affaires politiques et est consultable sur le site Web du *Répertoire* (www.un.org/law/repertory). Par ailleurs, une étude sur l'article 16, établie avec l'aide d'un stagiaire de la Division de la codification, et une étude sur l'article 51, rédigée avec le concours de la faculté de droit de l'Université Columbia, ont été menées à bien. En outre, des études sur les articles 41, 52 et 54 ont été établies avec le concours de la faculté de droit de l'Université d'Ottawa, et une étude sur l'article 53 destinée au volume III a été préparée avec l'aide d'un consultant. Ces études sont en cours d'examen. Le Bureau du Conseiller juridique travaille actuellement sur des études consacrées aux articles 104 et 105.

4. La mise au point du texte définitif de l'étude précitée sur l'article 16 a permis d'achever le volume II du Supplément n^o 10 et de le soumettre au début du mois d'avril 2015 pour traduction et publication.

5. Au cours de la période considérée, la Division de la codification, qui est chargée de coordonner l'établissement du *Répertoire*, a également invité tous les départements et services participant à l'élaboration des études du *Répertoire* à prendre part au Comité interdépartemental du *Répertoire* de la Charte en vue notamment de déterminer la période visée par le Supplément n^o 11. À la lumière de l'expérience et des enseignements dégagés de l'élaboration des précédents suppléments, il a été décidé que le Supplément n^o 11 porterait sur six ans (2010-2015). Cette délimitation temporelle devrait permettre de rendre compte des grandes tendances utiles pour l'interprétation et l'application des diverses dispositions de la Charte. Conformément à cette décision, la Division travaille actuellement à l'élaboration d'une étude sur l'Article 13 1) a) (dispositions relatives à la codification et au développement progressif du droit international) pour le volume II du Supplément n^o 11.

6. Comme c'est l'usage, le Département de l'information et la Bibliothèque Dag Hammarskjöld ont fourni un appui important aux travaux de recherche sur le *Répertoire*.

7. À ce jour, l'état d'avancement de la publication est le suivant : 28 volumes ont été publiés¹ et 15 autres ont été achevés et sont actuellement en cours de traduction

¹ Le *Répertoire* et ses Suppléments n^{os} 1 à 6 (1946-1984), soit 26 volumes en tout, et les volumes V et VI du Supplément n^o 7 (1985-1988).

et de publication². En conséquence, sur les 56 volumes qui doivent composer la publication dans son ensemble (le *Répertoire* initial et les Suppléments n^{os} 1 à 11), 13 sont encore inachevés, dont 6 concernent le Supplément n^o 11 (2010-2015) et ont été commencés (voir plus haut, par. 5), 4 concernent le Supplément n^o 10 (2000-2009) et sont à différents stades d'avancement (voir plus haut, par. 3), et 3 correspondent au volume III des Suppléments n^{os} 7 à 9.

8. L'annexe I au présent rapport indique quels services du Secrétariat sont chargés des études sur les divers articles de la Charte destinées au *Répertoire*. L'annexe II contient des informations sur l'état d'avancement du *Répertoire*.

B. Mise en ligne des études du *Répertoire*

9. Des études extraites des 43 volumes achevés, dont les 15 en cours de publication, sont disponibles sur le site Web de l'ONU consacré au *Répertoire* (www.un.org/law/repertory). Les versions préliminaires de plusieurs études sur divers Articles pour le volume III des Suppléments n^{os} 7 à 9 ainsi que de nombreuses études pour le Supplément n^o 10, dont le texte définitif a été établi et qui figureront dans les volumes restant à achever, peuvent également être consultées sur le site Web. La version électronique du *Répertoire* comporte une fonction de recherche en texte intégral qui permet à l'utilisateur de rechercher instantanément un mot ou une combinaison de mots dans toutes les études, et ce, dans les trois langues de la publication (anglais, espagnol et français).

10. Actuellement, toutes les études disponibles en anglais sont en ligne sur Internet et la plupart le sont également en espagnol et en français. Les études dont le texte définitif a été établi et qui sont en attente de publication sont mises en ligne dans la langue dans laquelle elles ont été rédigées (l'anglais pour la plupart et le français pour certaines). Le Secrétariat continuera de rendre accessibles sous forme électronique les trois versions linguistiques des études du *Répertoire* dont le texte définitif a été établi.

C. Coopération avec les établissements universitaires

11. La coopération établie de longue date avec la faculté de droit de l'Université Columbia s'est poursuivie pour la douzième année consécutive et a permis de réaliser une étude sur l'Article 51 pour le volume III du Supplément n^o 10. La coopération avec la faculté de droit de l'Université d'Ottawa s'est poursuivie pour la cinquième année consécutive et a permis de réaliser des études sur les articles 52 et 54 pour le volume III des Suppléments n^{os} 7 à 9 ainsi que sur les articles 41, 52 et 54 pour le volume III du Supplément n^o 10.

D. Fonds d'affectation spéciale

12. Dans sa résolution 69/122, l'Assemblée générale a réitéré son appel à verser des contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale créé en application de

² Les volumes I, II et IV du Supplément n^o 7 (1985-1988); les volumes I, II, IV, V et VI des Suppléments n^{os} 8 (1989-1994) et 9 (1995-1999); et les volumes I et II du Supplément n^o 10 (2000-2009).

sa résolution 59/44 afin d'éliminer l'arriéré relatif au *Répertoire*. Une note verbale a donc été adressée à toutes les missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies, leur rappelant qu'il était possible de verser des contributions volontaires au fonds et les invitant à porter la question du financement du *Répertoire* à l'attention d'institutions privées et de particuliers qui pourraient souhaiter y apporter leur concours. Le Secrétaire général note avec gratitude la contribution au fonds d'affectation spéciale reçue de la Turquie (10 000 dollars) depuis la publication de son précédent rapport le 21 juillet 2014.

13. Au cours de la période considérée, un consultant, financé par le fonds d'affectation spéciale, a travaillé à l'élaboration d'une étude sur l'article 53 destinée au volume III du Supplément n° 10. Il est envisagé de continuer de confier à des consultants la préparation d'études pour les volumes sur le point d'être achevés. Toute contribution supplémentaire au fonds d'affectation spéciale est vivement encouragée afin de permettre au Secrétariat de résorber le retard dans la publication du *Répertoire*.

E. Recommandations du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation

14. Le Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation a examiné la question du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* et du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité* à sa session tenue du 17 au 25 février 2015. Au paragraphe 75 de son rapport (A/70/33), il a notamment recommandé, s'agissant du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*, que l'Assemblée générale : félicite le Secrétaire général des progrès accomplis dans l'élaboration des études, notamment du recours accru au programme de stages de l'Organisation des Nations Unies et du renforcement de la coopération avec les établissements universitaires; prenne note avec gratitude des contributions versées par les États Membres au fonds d'affectation spéciale pour la résorption de l'arriéré de travail relatif au *Répertoire*; demande à nouveau que des contributions volontaires soient versées au fonds d'affectation spéciale afin d'aider le Secrétariat à éliminer effectivement cet arriéré et que les services d'experts associés chargés de participer à la mise à jour des deux ouvrages soient pris en charge à titre volontaire; invite le Secrétaire général à poursuivre la mise à jour des deux ouvrages et à les rendre disponibles sous forme électronique dans toutes les langues dans lesquelles ils sont publiés; note avec préoccupation que le retard pris dans la rédaction du volume III du *Répertoire*, s'il a été légèrement réduit, n'a pas été éliminé, et prie le Secrétaire général de prendre des mesures pour remédier à ce problème à titre prioritaire, tout en le félicitant des progrès déjà accomplis; réaffirme que le Secrétaire général est responsable de la qualité du *Répertoire*.

F. Conclusions

15. S'agissant du *Répertoire*, compte tenu de ce qui précède, l'Assemblée générale voudra peut-être :

a) Prendre note de l'état d'avancement de la publication, notamment des progrès accomplis dans la réalisation des études du *Répertoire* et leur mise en ligne en trois langues (anglais, espagnol et français);

b) Étudier les recommandations du Comité spécial (voir plus haut, par. 14) concernant l'intensification du recours au programme de stages de l'Organisation des Nations Unies et de la coopération avec les établissements universitaires aux fins de la réalisation d'études; les contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale pour la résorption de l'arriéré de travail relatif au *Répertoire* aux fins d'aider le Secrétariat à éliminer effectivement cet arriéré; la prise en charge, à titre volontaire et sans frais pour l'Organisation, de services d'experts associés qui participeront à la mise à jour de la publication; l'invitation faite au Secrétaire général de poursuivre la mise à jour de la publication et de la rendre disponible sous forme électronique dans toutes ses versions linguistiques, et de continuer de s'employer à remédier à titre prioritaire au retard pris dans la rédaction du volume III du *Répertoire*; et le rappel de la responsabilité du Secrétaire général en ce qui concerne la qualité du *Répertoire*;

c) Noter les progrès accomplis dans la résorption de l'arriéré grâce à l'utilisation du fonds d'affectation spéciale; et engager vivement les États à verser des contributions supplémentaires au fonds.

III. *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*

A. Mandat et établissement du *Répertoire*

16. Le *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*, demandé initialement par l'Assemblée générale dans sa résolution 686 (VII), continue de rendre compte de l'évolution de la pratique et des procédures suivies par le Conseil de sécurité dans le cadre de la Charte et du Règlement intérieur provisoire du Conseil. Dans sa résolution 69/122, la plus récente sur la question, l'Assemblée a invité le Secrétaire général à poursuivre la mise à jour du *Répertoire* et à le diffuser sous forme électronique dans toutes les langues dans lesquelles il est publié.

17. Conformément au mandat énoncé par l'Assemblée générale, le Secrétariat a continué de progresser dans l'établissement de suppléments au *Répertoire*. Au cours de l'année écoulée, le Secrétariat a élaboré le dix-huitième Supplément (2012-2013) selon les modalités énoncées aux paragraphes 102 à 106 du rapport du Secrétaire général en date du 18 septembre 1952 (A/2170).

18. Le Secrétariat a pratiquement achevé la rédaction de ce supplément, à l'exception de la quatrième partie sur les relations avec les autres organes de l'Organisation des Nations Unies. Une fois que ces parties auront été revues et mises en ligne, les travaux de préparation du dix-neuvième Supplément (2014-2015) commenceront plus tard en 2015.

19. Le Secrétariat a continué d'élaborer le *Répertoire* dans les meilleurs délais en optimisant les ressources limitées dont il dispose. La formation continue du personnel, la poursuite de l'élaboration des bases de données internes et la systématisation de la collecte et de l'analyse des données ont renforcé sa capacité d'établir le *Répertoire*.

20. Malgré les difficultés qui continuent de se poser en matière d'édition, de traduction, d'indexation et de publication, des progrès considérables ont été accomplis, qui ont permis aux différents services du Secrétariat de surmonter certaines contraintes de moyens et de réduire les délais de publication des suppléments.

B. Mise en ligne des études du *Répertoire*

21. Le Secrétariat a continué de mettre en ligne des versions préliminaires des suppléments déjà rédigés du *Répertoire* dans la section du site Web du Conseil de sécurité qui lui est consacrée, afin que les informations soient consultables aussi rapidement que possible. Par ailleurs, le Bureau de l'informatique et des communications a mis en place un nouveau moteur de recherche qui permet d'interroger le *Répertoire* de façon plus rapide, plus fiable et plus précise. Ce moteur dispose d'une série de filtres qui permettent à l'utilisateur de mieux comprendre la structure du *Répertoire* et d'en interroger le contenu plus efficacement. Le site Web propose également une large gamme d'outils de recherche, tels que des tableaux et des graphiques représentant les mandats de l'ensemble des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales en cours, ainsi que les dispositions pertinentes des décisions du Conseil sur des points transversaux de l'ordre du jour, à savoir les enfants et les conflits armés, les femmes et la paix et la sécurité, ainsi que la protection des civils. Ces tableaux et graphiques facilitent l'analyse systématique de la pratique du Conseil dans ces domaines par les chercheurs et tous ceux qui s'intéressent aux travaux du Conseil.

22. Le Secrétariat a également continué de fournir des informations en réponse aux questions qui lui sont adressées directement ou par le biais de la page du site Web du Conseil de sécurité consacrée au *Répertoire*, concernant les pratiques actuelles et antérieures du Conseil et de ses organes subsidiaires. Durant la période considérée, il a répondu rapidement et avec précision à des communications et demandes d'informations émanant d'États Membres, de fonctionnaires des Nations Unies et d'autres organisations internationales, d'organisations non gouvernementales, d'étudiants, d'universitaires, de chercheurs et du secteur privé.

C. Publication dans les différentes langues (sur papier et sous forme électronique)

23. Conformément à la résolution 55/222 de l'Assemblée générale, les douzième à quinzième Suppléments (1993-2007) devraient être mis en ligne dans la section du site Web du Conseil de sécurité consacrée au *Répertoire* dans toutes les langues officielles d'ici à la fin de 2015. Le seizième Supplément (2008-2009) a été publié dans sa version anglaise en mars 2015 et devrait être traduit dans toutes les autres langues officielles en 2016. Différents services du Secrétariat continuent de faire tout leur possible pour mettre en ligne les derniers suppléments dans les six langues officielles dès qu'ils sont disponibles.

D. Ressources

24. L'établissement et la publication du *Répertoire* et la tenue de son site Web dans les six langues officielles n'auraient pas été possibles sans l'appui constant de l'Assemblée générale. Par ailleurs, en ces temps de contraintes financières, les contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale pour la mise à jour du *Répertoire* demeurent un élément important pour soutenir les progrès, maintenir le site Web du *Répertoire* et continuer de rendre plus accessibles les informations sur la pratique du Conseil de sécurité.

25. L'apport de ressources extrabudgétaires a permis au Secrétariat de conserver les services du personnel temporaire aidant à l'établissement du *Répertoire*. Depuis le rapport précédent, des contributions au fonds d'affectation spéciale ont été reçues de l'Angola, du Bénin et de la Turquie. En outre, la Suisse a pris à sa charge les services d'un expert associé au Service de la recherche sur la pratique du Conseil de sécurité et sur la Charte, qui a apporté une contribution précieuse à l'avancement des travaux sur le *Répertoire*, aidant ainsi le Secrétariat dans la mise à jour de la publication. Le Secrétaire général invite les États Membres à continuer d'appuyer par leurs contributions volontaires les travaux du Secrétariat afin qu'il puisse continuer à progresser dans cette voie.

E. Conclusions

26. **Pour ce qui est du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*, compte tenu de ce qui précède et des recommandations faites par le Comité spécial lors de sa session tenue du 17 au 25 février 2015, l'Assemblée générale voudra peut-être :**

a) Prendre note des progrès accomplis dans la mise à jour du *Répertoire*;

b) Prendre note avec gratitude des contributions versées par les États Membres au fonds d'affectation spéciale pour la mise à jour du *Répertoire*, et réitérer son appel à verser des contributions volontaires au fonds afin de permettre au Secrétariat de poursuivre les avancées accomplies dans la mise à jour du *Répertoire* au cours des dernières années;

c) Prendre note des efforts constants visant à mettre en ligne le *Répertoire* dans les six versions linguistiques sur le site Web de l'Organisation des Nations Unies;

d) Noter avec gratitude l'appui que la Suisse a fourni en finançant à titre volontaire les services d'un expert associé chargé d'aider à la mise à jour du *Répertoire*, et engager les autres États Membres en mesure de le faire à envisager de fournir une telle assistance.

Annexe I

Services du Secrétariat ayant la responsabilité principale de la conduite des études sur les divers Articles de la Charte des Nations Unies destinées à figurer dans le *Répertoire*^a

<i>Département</i>	<i>Volume du Répertoire</i>
Bureau des affaires juridiques	Volume I : Articles 1 à 7 Volume II : Articles 13 1) a), 18, 19 et 22 Volume VI : Articles 92 à 99, 102 à 105 et 108 à 111
Département des affaires politiques	Volume II : Articles 10, 12, 13 1) a), 14 et 16
Département des opérations de maintien de la paix	Volume III : Articles 23 à 39 et 107
Bureau des affaires de désarmement	Volume V : Articles 73 à 85, 87 et 88
Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences	Volume III : Articles 40 à 54 et 106 Volume II : Article 11 Volume II : Articles 9, 15, 20 et 21 Volume IV : Articles 60, 61, 62 3) et 4), 65 à 69 et 72 Volume V : Articles 86 à 89 et 91
Département de la gestion	Volume II : Article 17 Volume VI : Articles 100 1) et 101
Département de la gestion et Bureau des affaires juridiques	Volume VI : Article 100 2)
Département des affaires économiques et sociales	Volume II : Articles 8 ^b et 13 1) b) et 2) Volume IV : Articles 55 a) et b), 57 à 59, 62 1), 63, 64, 70 et 71
Haut-Commissariat aux droits de l'homme	Volume II : Article 13 1) b) Volume IV : Articles 55 c), 56 et 62 2)
Bureau des affaires spatiales	Volume II : Article 13 1) a)

^a Cette répartition est le résultat de plusieurs décisions prises par le Comité interdépartemental du Répertoire de la Charte depuis 1996 et est soumise à l'examen de ce dernier.

^b Le Département de la gestion (Bureau de la gestion des ressources humaines) est responsable des études concernant l'Article 8 pour la période allant jusqu'à la fin de 1996. À partir de 1997, cette responsabilité incombe au Département des affaires économiques et sociales.

Annexe II

**État d'avancement du Répertoire de la pratique suivie
par les organes des Nations Unies (juillet 2015)**

Volumes publiés et disponibles sur Internet	Volumes soumis pour publication et disponibles sur Internet	Études disponibles sur Internet (concernant des volumes non soumis pour publication)	Études en cours d'établissement ou d'examen
---	---	--	---

Note : L'organisation des études par volumes indiquée ci-après concerne les Suppléments n^{os} 6 à 11, et n'est pas la même pour le Répertoire initial et les Suppléments n^{os} 1 à 5.

Volumes, Articles	Répertoire initial	Suppléments										
		1	2	3	4	5	6 1979- 1984	7 1985- 1988	8 1989- 1994	9 1995- 1999	10 2000- 2009	11 2010- 2015
Volume I							I	I	I	I	I	
Articles 1 à 8												
Volume II							II	II	II	II	II	
Articles 9 à 12 et 13 1) a) (première partie de la phrase), 13 1) b), 13 2) et 14 à 22												
Article 13 1) a) (deuxième partie de la phrase)												
Volume III							III	III	III	III	III	
Articles 23 (1, deuxième phrase) et 2)												
Articles 52 et 54												
Articles 23 (1, première phrase) et 3), 24 à 32, 33 2), 34, 35 (Assemblée générale et Conseil de sécurité), 36 à 40, 42, 50 et 51												
Articles 33 1), 41, 43 à 48 et 53												
Article 49												
Volume IV							IV	IV	IV	IV	IV	
Articles 55 a) et b), 57, 62 2) et 63												
Articles 55 c) et 56												
Articles 58 à 62 (1, 3 et 4) et 64 à 72												

<i>Volumes, Articles</i>	<i>Répertoire initial</i>	<i>Suppléments</i>										
		<i>1</i>	<i>2</i>	<i>3</i>	<i>4</i>	<i>5</i>	<i>6 1979- 1984</i>	<i>7 1985- 1988</i>	<i>8 1989- 1994</i>	<i>9 1995- 1999</i>	<i>10 2000- 2009</i>	<i>11 2010- 2015</i>
Volume V							V	V	V	V	V	
Article 73												
Articles 74 à 85, 87 et 88												
Articles 86 et 89 à 91												
Volume VI							VI	VI	VI	VI	VI	
Articles 92 à 103 et 106 à 111												
Articles 104 et 105												

Études établies de 1954 à 1980

Études établies de 1996 à 2015

Annexe III

État d'avancement du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité* (juillet 2015)

Suppléments publiés et mis en ligne à l'adresse www.un.org/fr/sc/repertoire/	Version préliminaire disponible en ligne	Chapitres en cours d'établissement

A. État d'avancement des suppléments du *Répertoire* achevés

<i>Supplément</i>	<i>État d'avancement</i>	<i>Langues</i>
Répertoire initial et Suppléments I-IX (1946-1984)		Anglais, français
Suppléments X (1985-1988) et XI (1989-1992)		Anglais, arabe, chinois, espagnol, français, russe ^a
Supplément XII (1993-1995)		Anglais, chinois, espagnol, français, russe. Arabe prêt pour la mise en ligne
Supplément XIII (1996-1999)		Anglais, autres langues prêtes pour la mise en ligne
Supplément XIV (2000-2003)		Anglais, traduction dans les autres langues en cours
Supplément XV (2004-2007)		Anglais, traduction dans les autres langues en cours
Supplément XVI (2008-2009)		Anglais, traduction dans les autres langues en cours
Supplément XVII (2010-2011)		Anglais

^a Comme l'Assemblée générale l'a demandé dans sa résolution 55/222, ces suppléments au Répertoire et les suppléments suivants doivent être publiés dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies.

B. État d'avancement des suppléments du *Répertoire* en cours d'établissement

	<i>Chapitres (questions institutionnelles et de procédure)</i>									
	<i>I</i> Généralités	<i>II</i> Règlement intérieur provisoire	<i>III</i> Buts et principes de la Charte	<i>IV</i> Relations avec les autres organes de l'ONU	<i>V</i> Fonctions et pouvoirs du Conseil de sécurité	<i>VI</i> Règlement pacifique des différends	<i>VII</i> Actions en cas de rupture de la paix	<i>VIII</i> Accords régionaux	<i>IX</i> Organes subsidiaires : comités/autres organes	<i>X</i> Organes subsidiaires : maintien de la paix et consolidation de la paix
Supplément XVIII (2012-2013)										